

Annexe 23: biens destinés au renforcement de l'industrie

Position tarifaire	Désignation
0601 10	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif
0601 20	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée
0602 30	Rhododendrons et azalées, greffés ou non
0602 40	Rosiers, greffés ou non
0602 90	Autres plantes vivantes
0604 20	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais
2508 40	Autres argiles
2508 70	Terres de chamotte ou de dinas
2509	Craie
2512	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées
2515 12	Marbres et travertins, simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2515 20	Écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre
2518 20	Dolomie calcinée ou frittée
2519 10	Carbonate de magnésium naturel (magnésite)
2520 10	Gypse; anhydrite
2521	Castines; pierres à chaux ou à ciment
2522 10	Chaux vive
2522 30	Chaux hydraulique
2525 20	Mica en poudre
2526 20	Stéatite naturelle et talc, broyés ou pulvérisés
2530 20	Kiesérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)
2707 30	Xylol (xylènes)
2708 20	Coke de brai
2712 10	Vaseline
2712 90	Autre paraffine, cire de pétrole microcristalline, slack wax, ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés
2715	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, cut-backs, par exemple)
2804 10	Hydrogène
2804 30	Azote
2804 40	Oxygène
2804 61	Silicium, contenant en poids au moins 99,99 % de silicium
2804 80	Arsenic
2806 10	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)
2806 20	Acide chlorosulfurique
2811 29	Autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques – autres

2813 10	Disulfure de carbone
2814 20	Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)
2815 12	Hydroxyde de sodium (soude caustique) – en solution aqueuse (lessive de soude caustique)
2818 30	Hydroxyde d'aluminium
2819 90	Oxydes et hydroxydes de chrome – autres
2820 10	Dioxyde de manganèse
2827 31	Autres chlorures – de magnésium
2827 35	Autres chlorures – de nickel
2828 90	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites – autres
2829 11	Chlorates – de sodium
2832 20	Autres sulfites
2833 24	Sulfates de nickel
2833 30	Aluns
2834 10	Nitrites
2836 30	Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium
2836 50	Carbonate de calcium
2839 90	Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce – autres
2840 30	Peroxyborates (perborates)
2841 50	Autres chromates et dichromates; peroxychromates
2841 80	Tungstates (wolframates)
2843 10	Métaux précieux à l'état colloïdal
2843 21	Nitrate d'argent
2843 29	Composés d'argent – autres
2843 30	Composés d'or
2847	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée
2901 23	Butène (butylène) et ses isomères
2901 24	Buta-1,3-diène et isoprène
2901 29	Hydrocarbures acycliques, non saturés – autres
2902 11	Cyclohexane
2902 30	Toluène
2902 41	O-xylène
2902 43	P-xylène
2902 44	Isomères du xylène en mélange
2902 50	Styrène
2903 11	Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)
2903 12	Dichlorométhane (chlorure de méthylène)
2903 21	Chlorure de vinyle (chloroéthylène)
2903 23	Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)
2903 29	Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques – autres
2903 76	Bromochlorodifluorométhane (halon-1211), bromotrifluorométhane (halon-1301) et dibromotétrafluoroéthanes (halon-2402)
2903 81	1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH [ISO]), y compris lindane (ISO, DCI)
2903 91	Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène
2904 10	Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques
2904 20	Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés
2904 31	Acide perfluorooctane sulfonique

2905 13	Butane-1-ol (alcool n-butylique)
2905 16	Octanol (alcool octylique) et ses isomères
2905 19	Monoalcools saturés – autres
2905 41	2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)
2905 59	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques – autres
2906 13	Stérols et inositols
2906 19	Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques – autres
2907 11	Phénol (hydroxybenzène) et ses sels
2907 13	Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits
2907 19	Monophénols – autres
2907 22	Hydroquinone et ses sels
2908 11	Pentachlorophénol (ISO)
2909 20	Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909 41	2,2'-oxydiéthanol (diéthylène glycol)
2909 43	Éthers monobutyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol
2909 49	Éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés – autres
2910 10	Oxiranne (oxyde d'éthylène)
2910 20	Méthyloxiranne (oxyde de propylène)
2911	Acétals et héli-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2912 12	Éthanal (acétaldéhyde)
2912 49	Aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées – autres
2912 60	Paraformaldéhyde
2914 11	Acétone
2914 61	Anthraquinone
2915 13	Esters de l'acide formique
2915 90	Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés – autres
2916 12	Esters de l'acide acrylique
2916 13	Acide méthacrylique et ses sels
2916 14	Esters de l'acide méthacrylique
2916 15	Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters
2917 33	Orthophtalates de dinonyle ou de didécyle
2920 11	Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle-parathion)
2921 22	Hexaméthylènediamine et ses sels
2921 41	Aniline et ses sels
2922 11	Monoéthanolamine et ses sels
2922 43	Acide anthranilique et ses sels
2923 20	Lécithines et autres phosphoaminolipides
2930 40	Méthionine
2933 54	Autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits
2933 71	6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)
3201 90	Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés – autres

3202	Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prêtannage
3203	Matières colorantes d'origine végétale ou animale (y compris les extraits tinctoriaux mais à l'exclusion des noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de matières colorantes d'origine végétale ou animale (à l'exclusion des préparations des n ^{os} 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215)
3204 90	Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores, même de constitution chimique définie – autres
3205	Laques colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de laques colorantes
3206 41	Outremer et ses préparations
3206 49	Autres matières colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, autres que celles des n ^{os} 3203, 3204 ou 3205; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie – autres
3207 10	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires
ex 3207 20	Engobes
3207 30	Lustres liquides et préparations similaires
3207 40	Frittes et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons
3208	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la note 4 du présent chapitre
3209	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
3210 00	Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs
3212 90	Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail – autres
3214	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
3215 11	Encres d'imprimerie – noires
3215 19	Encres d'imprimerie – autres
3403	Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
3505 10	Dextrine et autres amidons et féculés modifiés
3506 99	Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs – autres
3701 20	Films à développement et tirage instantanés

3701 91	Pour la photographie en couleurs (polychrome)
3702 32	Autres pellicules, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm – autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent
3702 39	Autres pellicules, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm – autres
3702 43	Autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm – d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m
3702 44	Autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm – d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm
3702 55	Autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome) – d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m
3702 56	Autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome) – d'une largeur excédant 35 mm
3702 97	Autres – d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m
3702 98	Autres – d'une largeur excédant 35 mm
3703 20	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en couleurs (polychrome) (à l'exclusion des produits en rouleaux d'une largeur excédant 610 mm)
3703 90	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en monochrome (à l'exclusion des produits en rouleaux d'une largeur excédant 610 mm)
3705	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques
3706 10	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur de 35 mm ou plus
3801 20	Graphite colloïdal ou semi-colloïdal
3806 20	Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de colophanes
3807	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales
3809	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs
3810 10	Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits
3811 21	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
3811 29	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
3811 90	Inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales (à l'exclusion des préparations antidétonantes et des additifs pour huiles lubrifiantes)
3812 20	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, n.d.a.
3813	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices

3814	Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni compris ailleurs; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis
3815	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, non dénommés ni compris ailleurs
ex 3816	Pisé de dolomie
3817	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n ^{os} 2707 ou 2902
3819	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids
3820	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage
3823 13	Tall acides gras industriels
3827 90	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane, non dénommés ni compris ailleurs – autres
3824 81	Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)
3824 84	Mélanges et préparations contenant de l'aldrine (ISO), du camphéchloré (ISO) (toxaphène), du chlordane (ISO), du chlordécone (ISO), du DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane), de la dieldrine «ISO, DCI», de l'endosulfan (ISO), de l'endrine (ISO) de l'heptachlore (ISO) ou du mirex (ISO)
3824 99	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs – autres
3825 90	Produits résiduaire des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs – autres
3826	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids
3901 40	Copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité inférieure à 0,94, sous formes primaires
3902 20	Polyisobutylène, sous formes primaires
3902 30	Copolymères de propylène, sous formes primaires
3902 90	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires – autres
3903 19	Polyisobutylène, sous formes primaires – autres
3903 90	Polymères du styrène, sous formes primaires- autres
3904 10	Poly[chlorure de vinyle], sous formes primaires, non mélangé à d'autres substances
3904 50	Polymères du chlorure de vinylidène, sous formes primaires
3905 12	Poly[acétate de vinyle], en dispersion aqueuse
3905 19	Poly(acétate de vinyle), sous formes primaires – autres
3905 21	Copolymères d'acétate de vinyle, en dispersion aqueuse
3905 29	Copolymères d'acétate de vinyle, sous formes primaires – autres
3905 91	Copolymères de vinyle, sous formes primaires (à l'exclusion des copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle et autres copolymères du chlorure de vinyle, et copolymères d'acétate de vinyle)
3906 10	Poly(méthacrylate de méthyle), sous formes primaires
3906 90	Polymères acryliques, sous formes primaires (à l'exclusion du poly[méthacrylate de méthyle])
3907 21	Méthylphosphonate de bis(polyoxyéthylène)

3907 40	Polycarbonates, sous formes primaires
3907 70	Poly(acide lactique), sous formes primaires
3907 91	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, sous formes primaires [à l'exclusion des polycarbonates, des résines alkydes, du poly(éthylène téréphtalate) et du poly(acide lactique)]
3908	Polyamides sous formes primaires
3909 20	Résines mélaminiques, sous formes primaires
3909 39	Résines aminiques, sous formes primaires (à l'exclusion des résines de thiourée ainsi que des résines uréiques ou mélaminiques et du MDI)
3909 40	Résines phénoliques, sous formes primaires
3909 50	Polyuréthanes, sous formes primaires
3912 11	Acétates de cellulose, non plastifiés, sous formes primaires
3912 90	Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires – autres
3915 20	Déchets, rognures et débris de polymères du styrène
3917 10	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques
3917 23	Tubes et tuyaux rigides en polymères du chlorure de vinyle
3917 31	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa
3917 32	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires
3917 33	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires
3920 20	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières – en polymères du propylène
3920 61	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières – en polycarbonates
3920 69	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières – en autres polyesters
3920 73	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières – en acétate de cellulose
3920 91	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières – en poly(butyral de vinyle)
3921 19	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques – en autres matières plastiques
3922 90	Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques – autres
3925 20	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en matières plastiques
4002 11	Caoutchouc styrène-butadiène (SBR); caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR) – latex
4002 20	Caoutchouc butadiène [BR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes

4002 31	Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) [IIR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
4002 39	Caoutchouc isobutène-isoprène halogéné [CIIR ou BIIR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
4002 41	Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR) – latex
4002 51	Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR) – latex
4002 80	Mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position
4002 91	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes [à l'exclusion du caoutchouc styrène-butadiène (SBR), du caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR), du caoutchouc butadiène (BR), du caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR), de caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR), du caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR), du caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR), du caoutchouc isoprène (IR) et du caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)]
4002 99	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes [à l'exclusion du caoutchouc styrène-butadiène (SBR), du caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR), du caoutchouc butadiène (BR), du caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR), de caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR), du caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR), du caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR), du caoutchouc isoprène (IR) et du caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)]
4005	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
4006 10	Profilés pour le rechapage des pneumatiques, en caoutchouc non vulcanisé
4008 21	Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc vulcanisé non durci
4009 12	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières – sans accessoires
4009 41	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles – sans accessoires
4010 31	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm
4010 33	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm
4010 35	Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm
4010 36	Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm
4010 39	Autres courroies de transmission, en caoutchouc vulcanisé
4012 11	Pneumatiques rechapés en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)
4012 13	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens
4012 19	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc – autres
4012 20	Pneumatiques usagés, en caoutchouc

4016 93	Joint en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'exclusion des articles en caoutchouc alvéolaire)
4407 19	Bois de conifères sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm – autres
4407 92	Bois de hêtre (<i>Fagus spp.</i>) sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm – autres
4407 94	Bois de cerisier (<i>Prunus spp.</i>) sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm
4407 97	Bois de peuplier (<i>Populus spp.</i>) sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm
4407 99	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm – autres
4408 10	Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm – de conifères
4411 13	Panneaux de densité moyenne (dits «MDF») – d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm
4411 94	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques – d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm ³
4412 31	Autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm – ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux
4412 34	Autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm – ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères non dénommés dans le n° 4412.33
4412 94	Bois stratifié, à âme panneautée, lattée ou lamellée
4416	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains
4418 40	Coffrages en bois pour le bétonnage
4418 30	Poteaux et poutres autres que les produits des n ^{os} 4418.81 à 4418.89, en bois
4418 79	Panneaux assemblés pour revêtement de sol, en bois autres que bambou (à l'exclusion des panneaux multicouches et des panneaux pour revêtement de sol mosaïques)
4503 10	Bouchons en liège naturel, y c. leurs ébauches à arêtes arrondies
4504 10	Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques, en liège
4701 00	Pâtes mécaniques de bois
4703 19	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre – autres que de conifères
4703 21	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies – de conifères
4703 29	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies – autres que de conifères

4704 11	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre – de conifères
4704 21	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies – de conifères
4704 29	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies – autres que de conifères
4705	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique
4706 30	Pâtes de matières fibreuses cellulosiques de bambou
4706 92	Pâtes de matières fibreuses cellulosiques – autres, obtenues par procédé chimique
4707 10	Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts), en papiers ou cartons Kraft écus ou en papiers ou cartons ondulés
4707 30	Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts), obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)
4802 20	Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format
4802 40	Papiers supports pour papiers peints, non couchés ni enduits
4802 58	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n ^{os} 4801 ou 4803 – sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m ² excédant 150 g
4802 61	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n ^{os} 4801 ou 4803 – dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, en rouleaux
4804 11	Papiers et cartons pour couverture, dits «Kraftliner», non couchés ni enduits, écus, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm
4804 19	Papiers et cartons pour couverture, dits «Kraftliner», non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm (à l'exclusion des papiers et cartons pour couverture écus et des articles des n ^{os} 4802 ou 4803)
4804 21	Papiers Kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ni enduits, écus, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm (à l'exclusion des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
4804 29	Papiers Kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm (à l'exclusion des papiers Kraft pour sacs de grande contenance écus et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
4804 31	Autres papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g, écus (à l'exclusion des «Kraftliner», des papiers Kraft pour sacs de grande contenance et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
4804 39	Autres papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids

	au m ² n'excédant pas 150 g (à l'exclusion des papiers et cartons Kraft écus, des «Kraftliner», des papiers Kraft pour sacs de grande contenance et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
4804 41	Autres papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids au m ² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus, écus (à l'exclusion des «Kraftliner», des papiers Kraft pour sacs de grande contenance et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
4804 42	Autres papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids au m ² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus, blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique (à l'exclusion des «Kraftliner», des papiers Kraft pour sacs de grande contenance et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
4804 49	Autres papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids au m ² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus (à l'exclusion des papiers et cartons Kraft écus ou blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique ainsi que des «Kraftliner», des papiers Kraft pour sacs de grande contenance et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
4804 52	Autres papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids au m ² égal ou supérieur à 225 g, blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique (à l'exclusion des «Kraftliner», des papiers Kraft pour sacs de grande contenance et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
4804 59	Autres papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids au m ² égal ou supérieur à 225 g (à l'exclusion des papiers et cartons Kraft écus ou blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique ainsi que des «Kraftliner», des papiers Kraft pour sacs de grande contenance et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
4805 24	Testliner (fibres récupérées), non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g
4805 25	Testliner (fibres récupérées), non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids au m ² excédant 150 g

4805 40	Papier et carton filtre, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié
4805 91	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g
4805 92	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié, d'un poids au m ² excédant 150 g, mais inférieur à 225 g
4806 10	Papiers et cartons sulfurisés (parachemin végétal), en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié
4806 20	Papiers ingraissables (greaseproof), en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié
4806 30	Papiers-calques, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié
4806 40	Papiers dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié
4807	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié
4808 90	Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crépés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 4803, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié
4809 20	Papiers dits «autocopiants», même imprimés, en rouleaux d'une largeur de plus de 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté de plus de 36 cm et l'autre de plus de 15 cm à l'état non plié
4810 13	Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format
4810 19	Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un des côtés excède 435 mm ou dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre côté excède 297 mm à l'état non plié
ex 4810 22	Papier couché léger, dit L.W.C., des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, d'un poids total au m ² n'excédant pas 72 g, d'un poids

	de couche n'excédant pas 15 g/m ² par face, sur un support dont au moins 50 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format
4810 31	Papiers et cartons Kraft, blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m ² n'excédant pas 150 g, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)
4810 39	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques ainsi que des papiers et cartons blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique)
4810 92	Autres papiers et cartons multicouches, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques ainsi que des papiers et cartons Kraft)
4810 99	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, des papiers et cartons Kraft ou multicouches ainsi que de tout autre couchage ou enduction)
4811 10	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format
4811 51	Papiers et cartons, blanchis, d'un poids au m ² excédant 150 g, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs), coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format
4811 59	Papiers et cartons, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des papiers et cartons blanchis, d'un poids au m ² excédant 150 g, et des adhésifs)
4811 60	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits des n ^{os} 4803, 4809 ou 4818)
4811 90	Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits des n ^{os} 4803, 4809, 4810, ou 4818 ainsi que des produits des sous-positions 4811 10 à 4811 60)

4814 90	Papiers peints et revêtements muraux similaires en papier et vitrauphanies (à l'exclusion des revêtements muraux constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée)
4819 20	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé
4822 10	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis, des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles
ex 4823 20	Papier et carton-filtre, en bandes ou en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire
ex 4823 40	Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines d'une largeur n'excédant pas 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté n'excède 36 cm à l'état non plié, ou découpés en disques
4823 70	Articles moulés ou pressés en pâte à papier
4906	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus
5105 39	Poils fins, cardés ou peignés (à l'exclusion de la laine et de chèvre du Cachemire)
5105 40	Poils grossiers, cardés ou peignés
5106 10	Fils de laine cardée, contenant au moins 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5106 20	Fils de laine cardée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5107 20	Fils de laine peignée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5112 11	Tissus de laine peignée, contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² (à l'exclusion des tissus pour usages techniques du n° 5911)
5112 19	Tissus de laine peignée, contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins, d'un poids de plus de 200 g/m ² (à l'exclusion des tissus pour usages techniques du n° 5911)
5205 21	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant au moins 85 % en poids de coton, titrant au moins 714,29 décitex (n'excédant pas 14 numéros métriques) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)
5205 28	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant au moins 85 % en poids de coton, titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)
5205 41	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant au moins 85 % en poids de coton, titrant en fils simples au moins 714,29 décitex (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)
5206 42	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant moins de 85 % en poids de coton, titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)
5209 11	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m ² , écrus, à armure toile

5211 19	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ² , écrus (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)
5211 51	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ² , imprimés, à armure toile
5211 59	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ² , imprimés (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)
5308 20	Fils de chanvre
5402 63	Fils retors ou câblés, de filaments de polypropylène, non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre et des fils texturés)
5403 33	Fils simples, de filaments d'acétate de cellulose, non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre et des fils à haute ténacité)
5403 42	Fils retors ou câblés, de filaments d'acétate de cellulose, non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre et des fils à haute ténacité)
5404 12	Monofilaments de polypropylène de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm (à l'exclusion des monofilaments d'élastomères)
5404 19	Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm (à l'exclusion des monofilaments d'élastomères et de polypropylène)
5404 90	Autres (paille artificielle, par exemple), en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm
5407 30	Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 5404 – «tissus» visés à la note 9 de la section XI
5501 90	Câbles de filaments synthétiques – autres
5502 10	Câbles de filaments d'acétate de cellulose
5503 19	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, de nylon ou d'autres polyamides (à l'exclusion des fibres d'aramides)
5503 40	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, de polypropylène
5504 90	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature – autres (à l'exclusion des fibres de rayonne viscosse)
5506 40	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature, de polypropylène
5507	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature
5512 21	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres
5512 99	Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés

	(à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)
5516 44	Tissus contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton, imprimés
5516 94	Tissus contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, imprimés (autres que les tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine, des poils fins ou des filaments synthétiques ou artificiels)
5601 29	Ouates de matières textiles et articles en ces ouates (à l'exclusion des articles en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles)
5601 30	Tontisses, nœuds et noppes (boutons) de matières textiles
ex 5604 90	Fils textiles, lames et formes similaires des n ^{os} 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'exclusion des imitations de catgut munies d'hameçons ou autrement montées en lignes)
5605	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n ^{os} 5404 ou 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal
5607 41	Ficelles lieuses ou botteleuses, de polyéthylène ou de polypropylène
5801 27	Velours et peluches par la chaîne, de coton
5803	Tissus à point de gaze, autres que les articles du n ^o 5806
5806 40	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs), d'une largeur n'excédant pas 30 cm
5901 10	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires
5905	Revêtements muraux en matières textiles
5908	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés
5910	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières
5911 10	Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples
5911 31	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple), d'un poids au m ² inférieur à 650 g
5911 32	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple), d'un poids au m ² égal ou supérieur à 650 g
5911 40	Toiles filtrantes, tissus épais et étreindelles des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux
6001 99	Velours et peluches, en bonneterie (autres que de coton, de fibres synthétiques ou artificielles et à l'exclusion des étoffes dites «à longs poils»)
6003 40	Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n ^{os} 6001 et 6002, de fibres artificielles
ex 6005 36	Étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), d'une largeur de plus de 30 cm, de fibres artificielles, écruës ou blanchies (à l'exclusion de celles contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de

	<p> fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)</p>
ex 6005 44	<p>Étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), d'une largeur de plus de 30 cm, de fibres artificielles, imprimées (à l'exclusion de celles contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y compris les étoffes dites «à longs poils», étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)</p>
6006 10	<p>Autres étoffes de bonneterie, d'une largeur de plus de 30 cm, de laine ou de poils fins</p>
6309	<p>Articles de friperie</p>
6802 92	<p>Pierres calcaires, de toute forme, autres que le marbre, le travertin et l'albâtre (à l'exclusion, des carreaux, cubes et articles similaires de la sous-position n° 6802 10)</p>
6804 23	<p>Autres meules et articles similaires, en pierres naturelles</p>
6806 10	<p>Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux</p>
6806 90	<p>Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argile expansée, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; produits en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires; articles en céramique)</p>
6807 10	<p>Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple), en rouleaux</p>
6807 90	<p>Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple) – autres (à l'exclusion des ouvrages en rouleaux)</p>
6809 19	<p>Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés (à l'exclusion des articles revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement)</p>
6810 91	<p>Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés</p>
6811 81	<p>Plaques ondulées en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante</p>
6811 82	<p>Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires, en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des plaques ondulées)</p>
6811 89	<p>Autres ouvrages en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des plaques et plaques ondulées, des panneaux, des carreaux, des tuiles et des articles similaires)</p>
6813 89	<p>Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées avec des textiles ou d'autres matières, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des garnitures de freins)</p>
6814 90	<p>Mica travaillé et ouvrages en mica – autres (à l'exclusion du mica sous forme de plaques, de feuilles et de bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support)</p>

6901	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues
6904 10	Briques de construction (à l'exclusion des briques en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et des briques réfractaires du n° 6902)
6905	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment
6906	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique
6907 22	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, d'un coefficient d'absorption d'eau en poids supérieur à 0,5 % mais inférieur ou égal à 10 %
6907 40	Pièces de finition, en céramique
6909 90	Auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique
7002 20	Barres ou baguettes en verre non travaillé
7002 31	Tubes en quartz ou en autre silice fondus, non travaillés
7002 32	Tubes en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C, non travaillés
7002 39	Autres tubes en verre, non travaillés
7003 30	Profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés
7004 20	Feuilles en verre étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé), ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé
7005 10	Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée
7005 30	Glace armée (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée
7007 11	Verres trempés, de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules
7007 29	Verres formés de feuilles contre-collées – autres
7011 10	Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique
7202 92	Ferrovandium
7207 12	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone – autres, de section transversale rectangulaire
7208 25	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, non plaqués ni revêtus, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés, ne présentant pas de motifs en relief, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus
7208 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus – autres (autrement traités)
7209 25	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, non plaqués ni revêtus, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur de 3 mm ou plus
7209 28	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, non plaqués ni revêtus, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm

7210 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus – autres (à l'exclusion des produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis ou revêtus d'aluminium, de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)
7211 13	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus, laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief
7211 14	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus – autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus
7211 29	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus, simplement laminés à froid, contenant en poids 0,25 % de carbone ou plus
7212 10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, étamés
7212 60	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, plaqués
7213 20	Fil machine – autres, en aciers de décolletage non alliés
7213 99	Fil machine en fer ou aciers non alliés, autres (à l'exclusion du fil machine de section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm, en aciers de décolletage, ou comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage)
7215 50	Autres barres en fer ou en aciers non alliés, autres, simplement obtenues ou parachevées à froid (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)
7216 10	Profilés en U, en I ou en H en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm
7216 22	Profilés en T en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm
7216 33	Profilés en H en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm
7216 69	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenus ou parachevés à froid (à l'exclusion des profilés obtenus à partir de produits laminés plats et des tôles nervurées)
7218 91	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire
7219 24	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur inférieure à 3 mm
7222 30	Autres barres en aciers inoxydables
7224 10	Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires
7225 19	Produits laminés en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur de 600 mm ou plus – autres (à grains non orientés)
7225 30	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, enroulés
7225 99	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (à l'exclusion des produits zingués et en aciers au silicium dits «magnétiques»)
7226 91	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm – autres, simplement laminés à chaud (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide ou en aciers au silicium)

7228 30	Barres, en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide ou en aciers silico-manganeux)
7228 60	Autres barres, en autres aciers alliés (à l'exclusion des barres en aciers à coupe rapide ou en aciers silico-manganeux)
7228 70	Profilés en autres aciers alliés
7228 80	Barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés
7229 90	Fils en autres aciers alliés – autres (à l'exclusion du fil machine et des fils aciers silico-manganeux)
7301 20	Profilés en fer ou en acier, obtenus par soudage
7304 24	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz – autres, en aciers inoxydables
7305 39	Autres tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés (à l'exclusion des tubes et tuyaux soudés longitudinalement et des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)
7306 50	Autres tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés (à l'exclusion des tubes et tuyaux de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm et des tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)
7307 22	Coudes, courbes et manchons, filetés
7309	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
7314 12	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en fils d'acier inoxydable
7318 24	Goupilles et clavettes en fonte, fer ou acier
7320 20	Ressorts en hélice, en fer ou en acier
7322 90	Générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur et leurs parties, en fonte, fer ou acier
7324 29	Baignoires – autres (en fer ou en acier)
7407 10	Barres et profilés en cuivre affiné
7408 11	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm
7408 19	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 6 mm
7409 11	Tôles et bandes en cuivre affiné, d'une épaisseur excédant 0,15 mm, enroulées
7409 19	Tôles et bandes en cuivre affiné, d'une épaisseur excédant 0,15 mm – autres (non enroulées)
7409 40	Tôles et bandes d'une épaisseur excédant 0,15 mm en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)
7411 29	Tubes et tuyaux en cuivre en alliage de cuivre (sauf en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort))
7415 21	Rondelles en cuivre (y compris les rondelles destinées à faire ressort)

7505 11	Barres et profilés en nickel non allié
7505 21	Fils en nickel non allié
7506 10	Tôles, bandes et feuilles en nickel non allié
7507 11	Tubes et tuyaux en nickel non allié
7508 90	Ouvrages en nickel – autres (sauf toiles métalliques et grillages, en fils de nickel)
7605 19	Fils en aluminium non allié dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 7 mm – autres
7605 29	Fils en alliages d'aluminium dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 7 mm – autres
7606 92	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm (de forme autre que carrée ou rectangulaire)
7607 20	Feuilles et bandes minces en aluminium d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris):
7611	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
7612 90	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
7613	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés
7616 10	Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires, en aluminium
7804 11	Feuilles et bandes en plomb, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)
7804 19	Tôles, feuilles et bandes, en plomb – autres
7905	Tôles, feuilles et bandes en zinc
8001 20	Alliage d'étain sous forme brute
8003	Barres, profilés et fils, en étain
8007	Autres ouvrages en étain:
8101 10	Poudres de tungstène
8102 97	Déchets et débris de molybdène
8105 90	Ouvrages en cobalt – autres
8109 31	Déchets et débris de zirconium, contenant de l'hafnium dans lequel le rapport hafnium/zirconium est inférieur à 1/500 en poids
8109 39	Déchets et débris de zirconium – autres
8109 91	Ouvrages en zirconium, contenant moins d'une partie de hafnium pour 500 parties en poids de zirconium
8109 99	Ouvrages en zirconium – autres
8202 20	Lames de scies à ruban
8207 60	Outils à aléser ou à brocher
8208	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques
8301 20	Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs
8301 70	Clefs présentées isolément, en métaux communs
8302 30	Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles
8307 10	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires

8309 90	Bouchons (y compris les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires d'emballage, en métaux communs (à l'exclusion des bouchons-couronnes)
8402 12	Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 t
8402 19	Autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes
8402 20	Chaudières dites «à eau surchauffée»
8402 90	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites «à eau surchauffée», leurs parties
8404 10	Appareils auxiliaires pour chaudières des n ^{os} 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple)
8404 20	Condenseurs pour machines à vapeur
8404 90	Appareils auxiliaires pour chaudières des n ^{os} 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple), leurs parties
8405 90	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs, leurs parties
8406 90	Turbines à vapeur, leurs parties
8412 10	Propulseurs à réaction autres que les turbo-réacteurs
8412 21	Moteurs et machines motrices à mouvement rectiligne (cylindres)
8412 29	Moteurs hydrauliques – autres
8412 39	Moteurs pneumatiques – autres
8414 90	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes; enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz, même filtrantes, leurs parties
8415 83	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément, sans dispositif de réfrigération
8416 10	Brûleurs à combustibles liquides
8416 20	Autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes
8416 30	Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires
8416 90	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires, leurs parties
8417 20	Fours non électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie
8419 19	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation – autres
8420 99	Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, autres que des cylindres – autres
8421 19	Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges – autres
8421 91	Parties de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges
8424 89	Autres appareils – autres

8424 90	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires; leurs parties
8425 11	Palans à moteur électrique
8426 12	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers
8426 99	Bigues; blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention; ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues – autres
8428 20	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques
8428 32	Autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises – autres, à benne
8428 33	Autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises – autres, à bande ou à courroie
8428 90	Autres machines et appareils à soulever, charger, décharger ou transporter
8429 19	Boueurs (bulldozers) et boueurs biais (angledozers) – autres (sans chenilles)
8429 59	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleuses – autres
8430 10	Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux
8430 39	Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries – autres (non autopropulsés)
8439 10	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses celluloses
8439 30	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton
8440 90	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets, leurs parties
8441 30	Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage
8442 40	Parties de ces machines, appareils ou matériel
8443 13	Autres machines et appareils à imprimer, offset
8443 15	Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques
8443 16	Machines et appareils à imprimer, flexographiques
8443 17	Machines et appareils à imprimer, héliographiques
8443 91	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442
8444 00	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles
8448 11	Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation
8448 19	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 8444, 8445, 8446 ou 8447- autres
8448 33	Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs
8448 42	Peignes, lisses et cadres de lisses
8448 49	Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires – autres
8448 51	Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles
8451 10	Machines pour le nettoyage à sec
8451 29	Machines à sécher – autres
8451 30	Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer

8451 90	Parties de machines et appareils (autres que les machines du n° 8450) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus
8453 10	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux
8453 80	Autres machines et appareils
8453 90	Parties de machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre
8454 10	Convertisseurs
8459 10	Unités d'usinage à glissières
8459 70	Autres machines à fileter ou à tarauder
8461 20	Étaux-limeurs et machines à mortaiser
8461 30	Machines à brocher
8461 40	Machines à tailler ou à finir les engrenages
8461 90	Machines à raboter et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, non dénommées ni comprises ailleurs
8465 20	Centres d'usinage
8465 93	Machines à meuler ou à polir
8465 94	Machines à cintrer ou à assembler
8466 10	Porte-outils et filières à déclenchement automatique
8466 92	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n°s 8456 à 8465, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur ces machines; porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types, pour machines du n° 8464
8472 10	Duplicateurs
8472 30	Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres
8473 21	Parties et accessoires des machines à calculer électroniques des n°s 8470 10, 8470 21 ou 8470 29
8474 10	Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver
8474 39	Machines et appareils à mélanger ou à malaxer – autres
8474 80	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable
8475 21	Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre
8475 29	Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre – autres
8475 90	Parties de machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre

8477 40	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer
8477 51	Machines à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air
8479 10	Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues
8479 30	Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège
8479 50	Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs
8479 90	Parties de machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans ce chapitre
8480 20	Plaques de fond pour moules
8480 30	Modèles pour moules
8480 60	Moules pour les matières minérales
8481 10	Détendeurs
8481 20	Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques
8481 40	Soupapes de trop-plein ou de sûreté
8482 40	Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques
8482 91	Billes, galets, rouleaux et aiguilles
8482 99	Autres parties
8484	Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques
8501 33	Autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu, autres que les machines génératrices photovoltaïques, d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kW
8501 62	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), autres que les machines génératrices photovoltaïques, d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA
8501 63	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), autres que les machines génératrices photovoltaïques, d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA
8501 64	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), autres que les machines génératrices photovoltaïques, d'une puissance excédant 750 kVA
8502 31	Groupes électrogènes à énergie éolienne
8502 39	Autres groupes électrogènes – autres
8502 40	Convertisseurs rotatifs électriques
8504 33	Autres transformateurs, d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA
8504 34	Autres transformateurs, d'une puissance excédant 500 kVA
8505 20	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques
8506 90	Parties de piles et batteries de piles électriques
8507 30	Au nickel-cadmium
8514 31	Fours à faisceau d'électrons
8525 50	Appareils d'émission
8530 90	Parties d'appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou

	similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aéroports (autres que ceux du n° 8608)
8532 10	Condensateurs électriques fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)
8533 29	Autres résistances fixes dont la puissance est supérieure à 20 W
8535 30	Autres sectionneurs et interrupteurs
8535 90	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, parasurtenseurs, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1000 V
8539 41	Lampes à arc
8540 20	Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode
8540 60	Autres tubes cathodiques
8540 79	Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille – autres
8540 81	Tubes de récepteur ou d'amplificateur
8540 89	Autres lampes, tubes et valves, autres que récepteurs – autres
8540 91	Parties de tubes cathodiques
8540 99	Autres parties
8543 10	Accélérateurs de particules
8547 90	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 8546; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement – autres
ex 8602 90	Locomotives et locotracteurs, à accumulateurs électriques
8604	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, par exemple)
8606 92	Autres wagons pour le transport sur rail de marchandises, ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)
8701 21	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)
8701 22	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique
8701 23	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique
8701 24	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion
8701 30	Tracteurs à chenilles
8704 10	Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier
8704 22	Autres véhicules automobiles pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal excédant 5 t

8704 32	Autres véhicules automobiles pour le transport de marchandises, uniquement à moteur à piston à allumage par étincelles, d'un poids en charge maximal excédant 5 t
8705 20	Derricks automobiles pour le sondage ou le forage
8705 30	Voitures de lutte contre l'incendie
8705 90	Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple) – autres
8709 90	Parties de chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares
8716 20	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles
8716 39	Autres remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises, autre que citernes
9010 10	Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique
9015 40	Instruments et appareils de photogrammétrie
9015 80	Autres instruments et appareils
9015 90	Parties et accessoires d'instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres
9029 10	Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires
9031 20	Bancs d'essai
9032 81	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, hydrauliques ou pneumatiques
9401 10	Sièges des types pour véhicules aériens
9401 20	Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles
9403 30	Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux
9406 10	Constructions préfabriquées en bois
9406 90	Constructions préfabriquées – autres
9606 30	Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons
9608 91	Plumes à écrire et becs pour plumes
9612 20	Tampons encres, même imprégnés, avec ou sans boîte